

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice

Absents représentés : TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), BASCOUL André (à GARRON Patrice), MORDELET Pierre (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

02/09/2022

Objet de la délibération

Délibération n°35/2022 : **LABEL VILLE ET METIERS D'ART : CANDIDATURE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association Fait à Aiguines pour candidater au label VILLE ET MÉTIERS D'ART. Ce label attribué pour trois ans par des experts et professionnels reconnus permet à la ville de faire officiellement partie de ce réseau qui œuvre à favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** de candidater au label VILLE ET MÉTIERS D'ART.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

